



ESPAGNE

Cette fiche est destinée aux artistes français résidant en France et exerçant une prestation artistique en Espagne de façon temporaire.

DES ANNÉES SOIXANTE-DIX À NOS JOURS

Suite à la guerre civile de **1936** à **1939** suivi par le régime totalitaire imposé par Franco jusqu'en **1977**, l'Espagne contemporaine a fondé les bases de sa politique culturelle sur de grands déficits en matière d'équipements culturels mais aussi en matière de réflexions et de structurations. A peine sorti de ce régime, l'Espagne doit reconstruire un environnement artistique qui durant près de trente-huit ans a été censuré, contraint de se plier aux règles strictes de Franco mais aussi dépossédé de ses lieux de créations et de ses moyens tant financier que matériel ou administratif.

Après **1978** (date d'instauration de la démocratie en Espagne), la politique culturelle est partagée entre les régions (*comunidades autónomas*) et l'Etat (*Estado*). Il n'y a pas une distribution nette des compétences entre ces organismes, mais plutôt des financements croisés. Néanmoins les *comunidades autonomas* priment en matière culturelle.

Les *comunidades autónomas* ont une compétence de principe sur la production, diffusion et la formation des arts vivants. De fait, elles ont un champ de financement beaucoup plus large et ouvert à des initiatives individuelles (et non uniquement portées par les institutions culturelles). Cependant, les *comunidades autónomas* se caractérisent par une grande hétérogénéité des moyens mis au service du financement culturel. Selon l'Observatoire de la Culture Espagnole, les *comunidades* de Madrid, Catalogne et Pays Basque arrivent en tête de classement pour 2013 en Espagne.

Toutefois, de façon générale, les budgets des *comunidades autónomas* n'ont cessé de baisser depuis 2008. Selon ce même observatoire, la baisse des quatre dernières années, en pourcentage, est la suivante :

2010 par rapport à 2009 **21,3%**

2011 par rapport à 2010 **17,6%**

2012 par rapport à 2011 **18,9%**

2013 par rapport à 2012 (estimation) **15,1%**

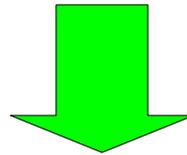
Pour 2014, l'effort budgétaire de l'Etat central est en baisse, sauf pour le domaine du spectacle vivant.

STRUCTURATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE PUBLIQUE

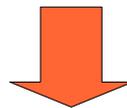
1977	<p><u>le Ministère de la Culture est créé</u>. Il gère ce que d'autres ministères prenaient en charge jusqu'alors.</p> <ul style="list-style-type: none">● Le Ministère de l'Education Nationale lui transfère donc la gestion du patrimoine national notamment.● Le Ministère de l'Information et du Tourisme lui donne quant à lui les responsabilités concernant le cinéma, le théâtre, la musique et la danse. <p>La censure qui a été employée durant le régime franquiste a gravement fragilisé le patrimoine culturel ainsi que la création artistique. Aussi, de nombreuses actions culturelles sont alors réalisées afin de stimuler et revaloriser la culture espagnole, comme par exemple des expositions internationales, des congrès ou des prix.</p> <p>Le travail du ministère nouvellement créé est donc, dans un premier temps, de reconstruire et consolider une culture durement affectée. Il commence ainsi par développer une véritable infrastructure culturelle dans le pays (musées, archives, bibliothèques) et fait la promotion de nouvelles institutions culturelles telles que l'Orchestre National, le Ballet National, le Centre Dramatique National, ect...</p>
Jusqu'en 1986	<p>La priorité de l'Etat dans le domaine de la culture est avant tout de préserver l'héritage historique et artistique très détérioré mais aussi de rénover les théâtres et de soutenir à nouveau la création artistique grâce aux subventions.</p> <p><u>Progressivement, le Ministère transfère ses responsabilités aux autorités régionales</u> afin de mieux s'adapter et répondre aux besoins de chaque territoire. Cette structuration permettra de constituer l'actuel hiérarchisation du Ministère de la Culture et de ses délégations en région (cf. Décret du 24 avril 1985).</p>
De 1986 à 1996	<p>La politique culturelle espagnole favorise davantage l'émergence de nouveaux projets comme par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none">● le musée Reina Sofia à Madrid● le Musée National de l'Art Roman à Mérida● l'Auditorium de Madrid● L'Institut d'Art Moderne de Valence● le Musée d'Art Contemporain de Barcelone <p>De plus, l'Etat organise et soutient de nombreux événements à l'échelle nationale mais dont le rayonnement dépasse largement les frontières tels</p>

que: les Jeux Olympiques de Barcelone ou Madrid Capitale Culturelle Européenne (1992).

Un effort considérable est fait pour **promouvoir l'édition du livre et l'industrie cinématographique espagnole**. De même, de nombreux réseaux sont créés afin de **former au mieux les artistes** et les interprètes professionnels.



L'Espagne commence alors à être reconnue dans le domaine artistique à l'échelle européenne notamment. La création de l'Institut Cervantes, permettant la promotion de la langue et de la culture espagnole à l'étranger, encourage et confirme cette crédibilité nouvellement acquise.



Néanmoins cette soudaine « explosion artistique » ne permet pas à la majeure partie de la population d'accéder réellement à la culture et au patrimoine.

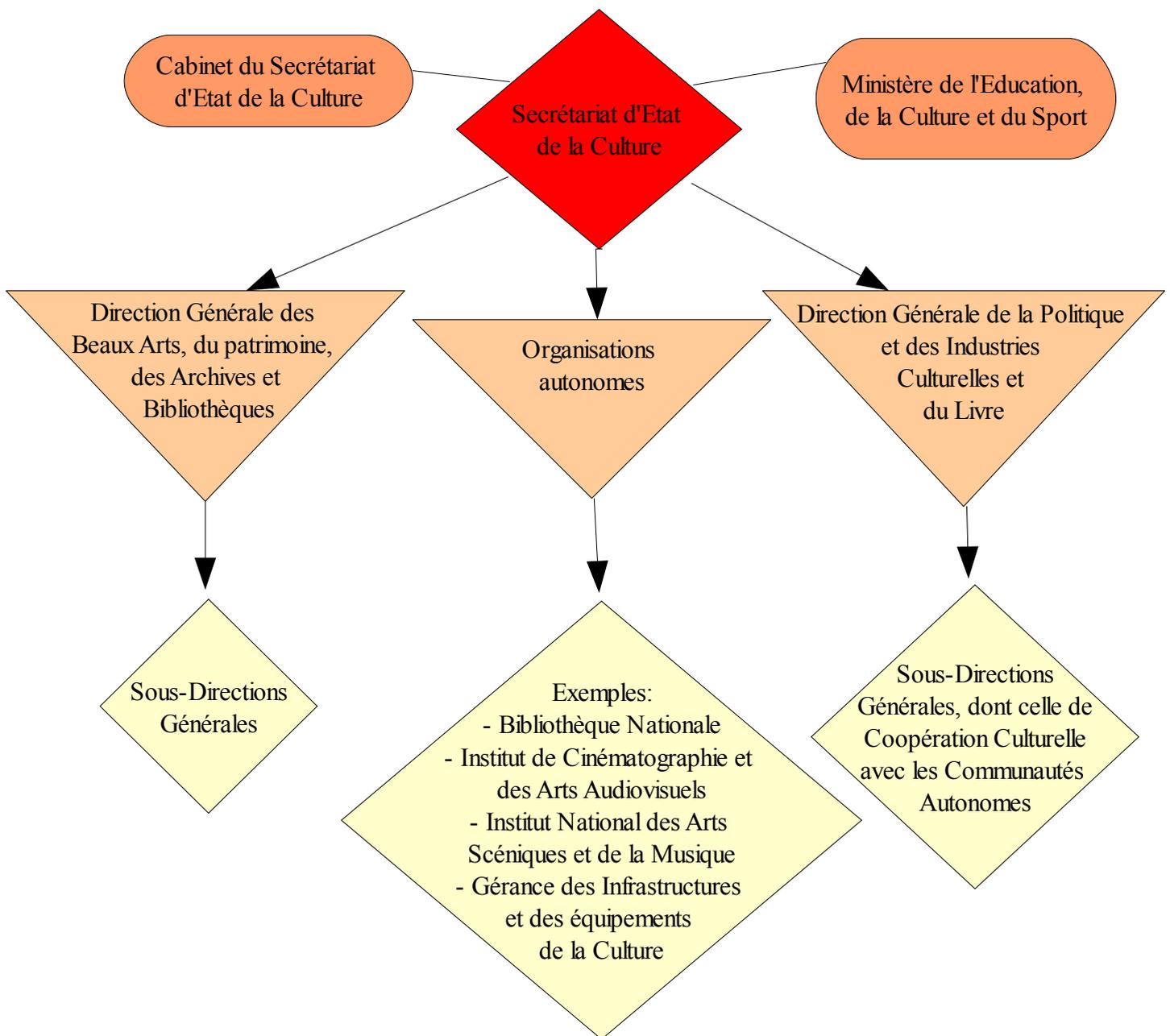
- ➔ Les bibliothèques publiques restant assez rares sur le territoire et l'éducation artistique encore assez peu développée, les habitudes culturelles sont encore très peu inscrites dans les mœurs.
- ➔ La structure décentralisée du gouvernement permet effectivement un renforcement de la diversité culturelle en région mais cependant n'améliore pas les normes de création artistique et n'élève pas non plus le niveau de connaissances culturelles du public en général.
- ➔ Apparition de la télévision dans le cercle familial d'une grande majorité de la population ► Beaucoup d'espoir pour le développement de la culture. Toutefois le contenu banal des émissions proposées n'y change rien. C'est à cela que l'on reconnaît effectivement les répercussions directes du régime franquiste sur la culture espagnole.

Cependant, cette pauvreté culturelle ne freine pas la forte initiative des collectivités locales pour la valorisation et le renforcement de l'identité régionale, par le biais des langues et des traditions. Ainsi une construction efficace d'une identité culturelle régionale s'effectue et favorise l'émergence de projets artistiques dans ce cadre. Depuis les

	années 1990, l'Etat adopte une approche neutre de la culture et reconnaît la diversité culturelle régionale.
1996	Le gouvernement fusionne le Ministère de la Culture avec celui de l'Enseignement afin de faciliter la relation entre une politique éducative et culturelle.
2004	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le sport entre également dans la liste des responsabilités du Ministère. ▶ le Ministère de la Culture a été à nouveau séparé du Ministère de l'Enseignement, bien qu'ils aient inclus les mêmes directions générales au sein de leur organisation. Cette réorganisation a également engendré l'indépendance de certaines institutions comme par exemple le musée du Prado, le musée Reina Sofia, le Bibliothèque Nationale, l'Institut National des Arts du Spectacle et de la Musique et l'Institut National de Cinématographie et des Arts Audiovisuels.
2008	Le nouveau gouvernement socialiste fait des industries culturelles l'une de ses priorités. Ainsi une nouvelle Direction Générale des Industries Culturelles est créée au sein du Ministère et remplace celle de la Coopération Culturelle et de la Communication.
2011	<p>La crise économique qui touche l'Espagne depuis 2007 a eu des répercussions dans le domaine de la culture, ce qui a notamment entraîné une réduction des budgets dédiés au champ artistique.</p> <p>En 2011 le gouvernement restructure à nouveau le Ministère de la Culture pour le fusionner une seconde fois à celui de l'Enseignement, y associant également le sport. Néanmoins cette décision n'a pas convenu aux régions, notamment ceux ayant leur propre langue.</p>

ORGANIGRAMME

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE



Le gouvernement gère notamment la politique culturelle des établissements nationaux mais leur exploitation reste sous la gestion administrative des régions.

➤ Il existe **17 Communautés Autonomes** et **2 villes** qui sont considérées comme telles. Elles ont un **large pouvoir dans le domaine de la culture** grâce à la Constitution. 85% des financements pour la culture provient des administrations régionales et locales qui sont beaucoup plus actives que l'Etat dans ce domaine.

➤ Néanmoins le Ministère chargé de ce secteur d'activité **favorise la coopération interministérielle** afin de soutenir davantage de projets artistiques et culturels. Il **favorise également la coopération entre Communautés Autonomes** dans le but de :

- mieux répartir l'accès à l'Art dans les régions
- favoriser la circulation des oeuvres et des artistes sur le territoire
- valoriser l'ensemble des dynamiques de politiques culturelles sur l'ensemble du territoire

à l'échelle internationale.